

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES.

ERRATUM à la directive n° 2585 du 21 février 2007, pour 2007 à l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement et d'installations ouvrages, travaux et activités au titre de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau (JO du 4, p. 187).

Du 12 juillet 2007

NOR D E F C 0 7 5 0 3 0 8 Z

Texte modifié :

Directive n° 2585 du 21 février 2007 (BOC/PT n° 16, texte n° 49).

Référence de publication : BOC N°25 du 23 octobre 2007, texte 17.

Dans l'objet :

Au lieu de :

« Directive n° 2585 pour 2007 à l'inspection des installations classées... »

Lire :

« Directive n° 2585 relative aux objectifs pour 2007 en matière d'installations classées... »